

INSTITUT FRANÇAIS X CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

PROCESSUS DE SÉLECTION 2023 CONDITIONS GÉNÉRALES ET REGLEMENT



Ateliers ouverts : pratiques ralenties, curatés par Léna Peyrard, 14 juin 2023, Inara Bagirova, Albina Vakhitova, Alexander Morozov, Yohan Hàn © Zoé Chauvet

L'appel à candidatures du programme *Institut français x Cité internationale des arts* est ouvert du 5 septembre au 20 octobre 2023, 23h59 (CET).

Ce programme s'adresse aux artistes, professionnelles et professionnels de la culture résidant exclusivement à l'étranger depuis au moins 5 ans et qui souhaitent développer un projet de recherche et de création à Paris lors d'une résidence de trois, six ou neuf mois, entre avril 2024 et avril 2025.

L'Institut français permet chaque année à plus de 70 artistes, professionnelles et professionnels de la culture provenant du monde entier de développer un projet de recherche et de création, dans toutes les disciplines artistiques, à la Cité internationale des arts située au cœur de Paris. Ce programme met en place les conditions matérielles nécessaires au bon développement du projet artistique des lauréates et lauréats, sans obligation de production. Ce programme n'a pas vocation à soutenir les séjours universitaires.

Les candidatures des artistes sont portées par un ou plusieurs partenaires culturels (réseau culturel français à l'étranger, structures culturelles françaises ou étrangères) qui les soutiennent dans le cadre de leur dépôt de dossier puis par la prise en charge du déplacement international et de l'allocation de vie. **L'Institut français offre aux lauréates et lauréats l'attribution gracieuse d'un atelier-logement au sein de la [Cité internationale des arts](#).** Les lauréates et lauréats du programme, en tant que résidentes et résidents de la Cité internationale des arts, bénéficient de l'accompagnement proposé par le lieu : accompagnement collectif, programmation culturelle, accès aux équipements artistiques collectifs, etc.

LES CONDITIONS DE SÉJOUR

Le processus de sélection est ouvert aux artistes, professionnelles et professionnels de la culture, sans limite d'âge, provenant de tous les pays, dans les disciplines suivantes :

- Architecture / Paysage / Urbanisme
- Arts de la rue / Cirque / Marionnette
- Arts plastiques
- Bande dessinée
- Cinéma (cinéma d'animation, documentaire de création, art vidéo)
- Création numérique (arts numériques, jeu vidéo, VR)
- Critique d'art et commissariat d'exposition
- Danse / Performance
- Design / Graphisme
- Gastronomie
- Littérature (fiction / essai / littérature jeunesse / bande-dessinée)
- Métiers d'art
- Mode
- Musique (musique classique, musique contemporaine, musiques actuelles, jazz)
- Photographie
- Théâtre

Les lauréates et lauréats sont autonomes dans le développement de leur projet professionnel.

Dates de résidence

Les candidates et candidats peuvent émettre des préférences concernant les dates de résidences. Le pôle Résidences de l'Institut français se réserve le droit d'adapter la durée de la résidence et la période demandée aux disponibilités d'hébergement et au calendrier d'activité 2024-2025.

La durée de la résidence est de **trois, six ou neuf mois**. Les périodes de résidence devront respecter le calendrier suivant (1, 2 ou 3 trimestres consécutifs) :

- Arrivée le 10 avril 2024 – Départ le 4 juillet 2024
- Arrivée le 10 juillet 2024 – Départ le 4 octobre 2024
- Arrivée le 9 octobre 2024 – Départ le 2 janvier 2025
- Arrivée le 8 janvier 2025 – Départ le 3 avril 2025

Ateliers-logements et équipements

La Cité internationale des arts est située à Paris, sur deux sites distincts, et dispose de 325 ateliers-logements. La gestion de 22 ateliers-logements est déléguée à l'Institut français par le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Les « ateliers-logements de l'Institut français » sont situés sur le site du Marais (18 rue de l'Hôtel de Ville, 75004). Ils sont meublés, équipés d'une connexion Wifi et comportent une pièce de travail avec un espace chambre, une salle de bain avec douche et WC et une kitchenette équipée.

Les ateliers-logements peuvent accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant de moins de 7 ans.

La Cité internationale des arts dispose également d'espaces communs de travail (payants) et d'espaces de diffusion (investis selon la programmation du lieu) :

- 1 auditorium
- 3 espaces d'exposition
- 8 studios de répétition

- 1 four à céramique
- Des ateliers collectifs de sérigraphie et de gravure

Les prestations complémentaires (accompagnatrice/accompagnateur, enfant, nuitées supplémentaires, studios de répétition, cours de français, etc) **sont à la charge des artistes et à régler directement à la Cité internationale des arts.**

Prestations complémentaires proposées par la Cité internationale des arts

(Tarifs mensuels susceptibles d'évoluer légèrement en 2024)

Accompagnatrice/Accompagnateur : 170€

Enfant jusqu'à 7 ans : 127€

Nuitée supplémentaire en dehors des dates de résidence : 40-60€

Studios de répétition (max. 50 heures) : 70-144€

Ateliers collectifs gravure-sérigraphie : 101€

Cours de français (2 heures) : 11€

NB : Les studios de répétition seront fermés en journée - en semaine, de décembre 2023 à juin 2024 en raison de la rénovation de l'auditorium. Les studios seront accessibles en soirée et le week-end.

Pour tout besoin spécifique lié à une situation personnelle (handicap, accueil famille, etc), les artistes et le(s) partenaire(s) associé(s) sont invités à le signaler auprès de l'Institut français au moment du dépôt du dossier.

Conditions financières

L'Institut français de Paris prend en charge la location mensuelle des ateliers-logements individuels.

Les partenaires associés des artistes peuvent être :

- Un établissement du réseau culturel français à l'étranger (Instituts français, Services culturels des Ambassades de France, Alliances françaises) ;
- Une structure culturelle française ou étrangères (centres d'art, associations, galeries, musées, structures conventionnées, théâtres, lieux de production, salle de concert, festival, etc). En France, une priorité sera donnée aux candidatures portées par les labels et réseaux du ministère de la Culture et par les structures proposant un accompagnement complémentaire aux artistes.

Et s'engagent à :

- Prendre en charge les frais de voyage aller-retour ;
- S'assurer que l'artiste possède une assurance couvrant rapatriement, frais d'hospitalisation, frais médicaux et responsabilité civile ;
- S'assurer que l'artiste dispose d'un visa lui permettant de séjourner en France pendant toute la durée de sa résidence ;
- Fournir à l'artiste une allocation de séjour d'un montant de 1000€ minimum par mois.

Pour les postes du réseau culturel français à l'étranger, des possibilités de financement de l'allocation de séjour à travers Campus France ont été ouvertes.

BOURSES CAMPUS France

Depuis 2020, et dans l'attente de la création d'un nouveau paramètre dans le logiciel Crocus en cours de développement, le Département donne la possibilité aux postes de paramétrer des résidences d'artistes via Campus France en bourses SSHN « taux jeune chercheur » (1704 € par mois). À l'appui de leur demande, les postes devront transmettre à Campus France les documents suivants : photocopie de passeport, lettre d'acceptation de l'institution d'accueil française, courrier du poste présentant le projet et CV de l'artiste.

Le coût global d'une résidence pouvant représenter des montants élevés, l'Institut français encourage les partenaires à développer des projets cofinancés en collaboration avec plusieurs structures culturelles françaises et/ou étrangères (à indiquer dans le dossier de candidature).

Dans l'objectif de renforcer les liens entre des artistes internationaux et des structures locales, une priorité sera accordée aux projets faisant intervenir une structure culturelle francilienne. Cette collaboration permettra également un accompagnement de la lauréate ou du lauréat, (suivi du projet, rencontres de professionnels sectoriels, séances de tutorats, visites, évènements), concerté avec l'Institut français.

Aucune allocation de production ne sera versée à l'artiste par l'Institut français ou par la Cité internationale des arts.

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

Étape 1 : Vérifier les conditions d'éligibilité de l'artiste, professionnelle ou professionnel de la culture :

- Être soutenu financièrement par un ou plusieurs partenaires associés ;
- Être inscrit dans une démarche professionnelle ;
- Être artiste, professionnelle ou professionnel de la culture des disciplines susnommées ;
- Être libéré de son activité professionnelle durant toute la période de résidence ;
- Résider à l'étranger depuis au moins 5 ans ;
- Être autonome dans le déroulement de sa résidence ;
- Parler français et/ou anglais.

Étape 2 : Participer au webinaire d'information du 19 septembre (optionnel)

Lors du webinaire, sera présenté le programme *Institut français x Cité internationale des arts* et son processus de sélection. Une séquence permettra de répondre aux questions des partenaires associés. Le webinaire se déroulera en français uniquement. Pour y participer, les partenaires candidats sont invités à s'inscrire sur la page : [Webinaire](#)

Étape 3 : Le partenaire associé s'inscrit sur IF Prog

En amont du dépôt du dossier, le partenaire crée un compte sur le [site de l'Institut français](#), puis s'inscrit sur [IFProg](#), plateforme de dépôt. Pour candidater, il se connecte via son compte Institut français.

Étape 4 : Les partenaires associés déposent les dossiers de candidature

Remplir le **formulaire en ligne** à l'aide des données suivantes :

- Porteur de projet : informations sur le(s) partenaire(s) associé(s) ;
- Description du projet : informations sur l'artiste, résumé du projet de résidence, objectifs et résultats attendus, période(s) de résidence choisie(s), avis et engagement financier du/des partenaire(s) associé(s) ;
- Partenariats : informations sur les éventuels contacts et partenariats établis avec des artistes et/ou professionnelles, professionnels français et/ou étrangers.

Ajouter les **documents à joindre** au dossier :

- Une copie du passeport de l'artiste ;
- Le Curriculum Vitae de l'artiste ;
- Un dossier artistique - portfolio (20 pages maximum) ;
- Un projet de résidence (3 pages maximum) ;
- Une attestation sur l'honneur qui garantit que les œuvres présentées au sein de la candidature sont bien

- celles de l'artiste ;
- Une lettre de recommandation émanant d'une institution, d'une structure, d'une ou d'un professionnel reconnu dans la discipline artistique ;
- Une lettre d'engagement du/des partenaire(s) associé(s) précisant les détails de l'engagement (prise en charge du billet d'avion, montant de l'allocation de séjour...), l'avis motivé sur le soutien au projet et l'accompagnement apporté à l'artiste (en amont, pendant et après la résidence).
NB : Si le(s) partenaire(s) associé(s) présente(nt) plusieurs dossiers à l'appel, ceux-ci doivent être classés par ordre de priorité dans la lettre.

Les candidatures peuvent être rédigées en français ou en anglais.

Les titres des pièces jointes ne doivent contenir ni espaces ni caractères accentués et le poids total du dossier de candidature ne doit pas excéder 200 Mo.

Clôture de l'appel à candidatures : 20 octobre 2023, 23h59 (CET)

Une candidature est déposée lorsque vous l'avez clôturée. Vous recevrez alors un accusé de réception en attestant. Les brouillons ne sont pas comptabilisés.

Les candidatures déposées directement par des artistes seront irrecevables. Elles doivent obligatoirement être déposées par le partenaire associé.

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement seront pris en compte. Toute déclaration mensongère entraînera de plein droit la nullité de la candidature.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Outre l'évaluation du parcours professionnel des candidates et candidats, une attention particulière sera portée à la qualité artistique et intellectuelle du projet, à son lien avec la scène artistique française et parisienne, au protocole de travail envisagé et aux contacts professionnels identifiés déjà établis en France.

La commission accordera une attention particulière à l'inclusivité, à la diversité géographique et disciplinaire et à la parité entre les genres parmi les candidatures retenues. Les projets à portée écoresponsable sont fortement encouragés (transports utilisés, sujet et modalités de recherche, suite du projet après la résidence, etc).

Une priorité sera également accordée aux projets faisant intervenir une structure artistique ou culturelle francilienne, permettant un accompagnement concerté et de proximité des artistes.

L'INSTANCE DE SÉLECTION DES LAURÉATES ET LAURÉATS

La commission consultative étudie l'ensemble des dossiers de candidature. Elle est présidée par la directrice des Mobilités et Manifestations internationales de l'Institut français, composée d'expertes et experts sectoriels de l'Institut français, de la Cité internationale des arts, d'une représentante ou d'un représentant du réseau culturel français à l'étranger, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Culture et de personnalités extérieures qualifiées.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

LE CALENDRIER DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Du 5 septembre au 20 octobre 2023 : dépôt des dossiers de candidatures
Décembre 2023 : tenue de la commission consultative

Janvier 2024 : annonce des résultats

L'ensemble des partenaires associés seront notifiés par e-mail des résultats.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

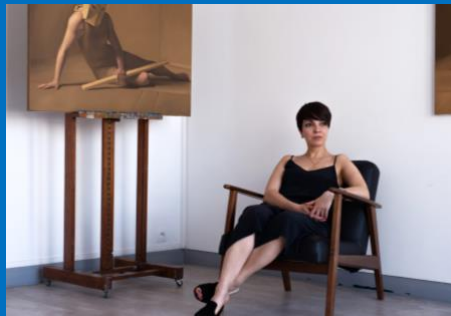
Un webinaire d'information sera organisé le **19 septembre, à 14h30 (CET)**, lors duquel sera présenté le programme *Institut français x Cité internationale des arts* et son processus de sélection. Une séquence permettra de répondre aux questions des partenaires associés. Le webinaire se déroulera en français uniquement. Pour y participer, les partenaires candidats sont invités à s'inscrire sur la page : [Webinaire](#)

L'Institut français recommande aux partenaires associés de prendre l'attache de Lucie Brechette – lucie.brechette@institutfrancais.com, chargée du programme *Institut français x Cité internationale des arts*, en amont du dépôt de candidature pour consolider le dossier.

ELLE ET ILS ONT ÉTÉ LAURÉATE ET LAURÉATS DU PROGRAMME
INSTITUT FRANÇAIS x CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS



DEBASHISH PAUL
Inde – Pluridisciplinaire
[Lire l'interview](#)



INARA BAGIROVA
Ukraine – Arts visuels
[Voir le portfolio](#)



PABLO GERSHANIK
Argentine – Théâtre
[Voir le portfolio](#)